

## Fonds européen de développement en Zambie : sans la société civile ?<sup>1</sup>

Emmanuel Mali<sup>2</sup>

**Pour que puissent se réaliser les objectifs de la coopération au développement en Zambie, particulièrement en matière de lutte contre la pauvreté, l'implication et la participation des organisations représentatives du monde populaire s'imposent. Si les dynamiques d'exécution du Fonds européen de développement se font sans les premiers concernés, les progrès économiques enregistrés n'auront pas les impacts attendus sur leurs conditions de vie.**

Pour différentes raisons structurelles et politiques, la situation économique de la Zambie demeure depuis déjà plusieurs années insatisfaisante. Depuis 1991, un certain nombre de mesures et de programmes ont été mis en place afin de combattre le malaise économique. Citons notamment les nouveaux processus de commercialisation et de libéralisation qui ont conduit, entre autres, à la privatisation d'un certain nombre d'entreprises publiques (EP) et ont attiré les investisseurs étrangers. Le processus de restructuration économique a été considéré comme l'un des plus rapides au monde, mais a négligé les impacts sociaux. Et malgré les mesures

---

1. Article paru dans *Nous décidons, vous vous l'«appropriiez» ! Une perspective zambienne*, European Solidarity Towards Equal Participation of People (Eurostep, Bruxelles), novembre 2006.

2. Économiste, responsable au Catholic Centre for Justice, Development and Peace (CCJDP) du programme sur la justice économique, membre fondateur du réseau Zambia Aids Law Research and Advocacy Network (ZARAN), Lusaka, Zambie.

de développement économique, l'emploi dans le secteur formel n'a cessé de diminuer.

Autrefois, la Zambie était l'un des pays les plus florissants d'Afrique subsaharienne. Il est malheureusement classé aujourd'hui parmi les pays les moins avancés au monde (PMA). Face à cette situation, les partenaires coopérants étrangers ont conseillé au gouvernement zambien d'élaborer, adopter et mettre en place une stratégie de réduction de la pauvreté, formalisée ensuite par le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), pour une période de mise en œuvre comprise entre 2002 et 2004, et le Plan transitoire de développement national (TNDP, Transitional National Development Plan) pour les années 2004 et 2005 (MOFNP, 2002).

Suite aux prévisions financières, il a été estimé que le montant utilisé par les programmes DSRP s'élèverait à un total de 1,2 milliard de dollars. Ce total regroupait les dépenses en cours, également connues sous le nom de pré-DSRP, et les dépenses des nouveaux programmes. Les partenaires de la coopération ont financé 67 % du coût total, tandis que le reste des fonds provenait de ressources internes. La réussite du premier DSRP zambien est due à la bonne volonté des partenaires. Certains des fonds provenant des partenaires de la coopération ont été perçus par le biais du Programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (ABRP) de 2004-2006, lui-même financé par le neuvième Fonds européen de développement (FED) de la Commission européenne.

L'ABRP est un système d'aide financière selon lequel des fonds sont alloués en faveur d'un programme gouvernemental visant principalement la croissance, la réduction de la pauvreté, l'ajustement fiscal et le renforcement des institutions, en particulier le renforcement des processus budgétaires. Les fonds vont directement au Trésor public (*central exchequer*) du pays partenaire, afin qu'ils soient injectés dans l'économie selon les critères de sa propre gestion financière, son propre système de passation des marchés et son propre système de responsabilité.

Les résultats de l'économie zambienne se sont considérablement améliorés entre 2002 et 2005, pendant la période de mise en œuvre du DSRP et du TNDP. Sur le plan du développement macroéconomique, cette période a été impressionnante, si l'on en juge par la progression du produit intérieur brut réel (PIB), qui a atteint une moyenne de 4,7 % par an. Soit une moyenne annuelle supérieure à celle des quatre années précédentes : 2,2 % (MOFNP,

2006b). Cependant, le paradoxe est que dans les faits, les progrès économiques ne semblent pas avoir eu d'impact positif sur la qualité de vie de la majorité des Zambiens. La pauvreté est encore considérable, 68 % de la population vivant encore sous le seuil de pauvreté national (*The Post*, 2006).

Pendant la mise en œuvre du DSRP et du TNDP, la société civile est restée vigilante et est systématiquement intervenue pour l'amélioration de la qualité de vie et la réduction de la pauvreté, en demandant l'effacement de la dette de la Zambie et l'amélioration de la gouvernance, de la responsabilité, de la transparence et du respect des droits de l'homme. Cependant, les organisations de la société civile (OSC) n'ont joué qu'un rôle mineur dans la majeure partie du programme de soutien du Fonds européen de développement (FED).

Bien que nous apprécions le soutien des pays développés aux programmes économiques de la Zambie et d'autres pays africains, nous ne pouvons pas sous-estimer la nécessité de faire jouer à la société civile un rôle puissant, lui permettant d'accroître l'efficacité du soutien étranger et de donner aux gouvernements et aux peuples de ces pays le pouvoir de décider quels programmes appliquer.

Les Organisations de la société civile (OSC) sont à de nombreux égards des partenaires

du développement pour les gouvernements africains et les partenaires étrangers de la coopération. Elles ont été au-delà de leur rôle initial consistant à initier et défendre les programmes ainsi qu'à renforcer la participation des citoyens, en assumant de nouveaux rôles en tant qu'organes consultatifs pour les gouvernements et les partenaires étrangers de la coopération. Il est donc évident que l'on court à l'échec si on n'implique pas de façon concrète et efficace les OSC dans l'élaboration des politiques et des initiatives de développement. Les OSC comblent le manque de connaissances des parties engagées et représentent le lien avec les populations déshéritées avec lesquelles elles sont quotidiennement en contact.

Il existe en Zambie une société civile forte, coordonnée et dynamique, qui occupe et utilise sa position stratégique pour influencer les décisions politiques en faveur du développement humain et économique. Pour quelles raisons les organisations de la société civile zambienne ne peuvent-elles pas alors participer de façon efficace et claire aux processus du Fonds européen de développement (FED) en Zambie ? Le présent document tente d'éclairer la situation de la

participation des organisations de la société civile zambienne aux processus de la FED. Il examine la nature et l'étendue de l'implication et de l'engagement de la société civile dans la phase d'application du neuvième FED actuellement en cours de conclusion. Il propose également des solutions pour renforcer les engagements de la société civile dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre du dixième FED. Il envisage enfin les différentes options destinées à transformer la société civile, le gouvernement et la délégation de la Commission européenne en véritables partenaires du développement humain.

### **Relations Zambie-Union européenne**

---

Les relations entre l'Union européenne (UE) et le gouvernement zambien en matière de développement remontent à l'année 1975 et sont guidées depuis l'an 2000 par l'accord de partenariat de Cotonou (signé en juin 2000 entre l'UE et les pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique – ACP à Cotonou, au Bénin). Cet accord repose sur des principes qui prônent l'égalité entre les partenaires et le droit de chaque État à déterminer ses propres choix politiques. Pour la Zambie, les engagements pris avec l'UE (par le biais de la Commission européenne) concernent principalement les domaines de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la lutte contre la corruption (Délégation de la Commission européenne, 2006b).

La Zambie dépend fortement de l'aide des partenaires étrangers de la coopération représentés autant par des organisations bilatérales que multilatérales. Cette forte dépendance est clairement ressentie depuis plusieurs années dans les budgets nationaux où plus du tiers du budget total est financé par les partenaires de la coopération. La Commission européenne a alloué, à elle seule, 86,7 millions de dollars en 2005 et représente ainsi le partenaire multilatéral le plus important au niveau de l'aide budgétaire (Délégation de la Commission européenne, 2006a). La Commission européenne contribue également à l'aide-projet à hauteur d'environ 190 millions de dollars par an (Délégation de la Commission européenne, 2006b).

Dans le programme d'assistance du dixième FED qui doit débuter en 2008, la Commission européenne a pris la décision d'augmenter son aide aux pays qui, comme la Zambie, ont démontré une tendance à atteindre leurs objectifs dans le domaine de la gouver-

nance. Selon l'accord de Cotonou, les organisations de la société civile ne sont malheureusement prises en compte qu'au travers du concept d'«acteurs non étatiques» (ANE), un large ensemble comprenant toutes formes d'organisations, des mouvements sociaux indigènes jusqu'aux groupes de pression internationaux du secteur privé tels que l'Association des fabricants de Zambie (ZAM, Association of Manufacturers) et les Chambres de commerce et de l'industrie de Zambie (ZACCI) (Afrodad, 2005).

Néanmoins, l'accord de Cotonou présente un aspect plus positif: il recommande la participation des acteurs non étatiques aux consultations prévues lors du développement de la stratégie pays, leur implication dans la mise en œuvre du programme et leur participation à la révision des résultats. En Zambie, et comme dans la plupart des États ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), il existe au sein du pays une délégation de la Commission européenne dont le rôle fondamental est de suivre et faciliter les actions de développement décidées. Au sein de chaque délégation, un agent est chargé des questions et des préoccupations des acteurs non étatiques. Il ou elle est sensé(e) négocier avec le gouvernement sur les moyens à engager pour renforcer de manière efficace la collaboration avec les acteurs non étatiques (Traub-Merz & Schildberg, 2003).

### **Échec des consultations dans le cadre du neuvième FED**

Il n'y a pas eu d'engagement efficace et utile d'acteurs non étatiques dans le dialogue et la mise en œuvre de la politique pendant les stades d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie pays à l'initiative de la Commission européenne pendant le processus du neuvième FED en 2002. Beaucoup de raisons peuvent expliquer cette absence d'engagement, et pour que nous comprenions et apprécions les futures options possibles pour un engagement efficace, il est nécessaire d'identifier les causes profondes de cette situation difficile.

Au cours de cette dernière décennie, la Commission européenne n'a pas établi de rapprochement stratégique avec les populations défavorisées, la société civile au sens large ou d'autres acteurs du développement en Zambie. Ceci est principalement dû au fait que la Commission européenne n'a pas joué un rôle efficace dans le renforcement des moyens des populations défavorisées et de leurs organisations pour participer à la gouvernance économique.

Les OSC zambiennes ont joué un rôle significatif dans l'élaboration et le suivi des DSRP en 2002, lorsque le gouvernement, la société civile et tous les partenaires étrangers de la coopération se sont accordés sur la création d'une organisation de coordination, à savoir la Société civile pour la réduction de la pauvreté (CSPR, Civil Society for Poverty Reduction). La CSPR est devenue l'outil grâce auquel chaque organisation de la société civile a participé à la fois au cadre consultatif du gouvernement officiel et à son propre cadre indépendant et parallèle (CSPR, 2004).

Le fait que la délégation de la Commission européenne n'ait pas trouvé ou identifié de partenaires de la société civile avec lesquels travailler peut en grande partie lui être reproché. Bien que le partage des informations soit important et en effet nécessaire, il n'est pas, ipso facto, suffisant pour garantir des niveaux efficaces d'engagement. Malheureusement, il s'est avéré que sur le terrain, la délégation de la Commission européenne n'avait ni les ressources ni les capacités techniques et budgétaires pour évoluer efficacement d'un simple partage des informations à l'engagement de tous les partenaires dans certains processus liés au neuvième FED. (Après avoir pris conscience de cette insuffisance, la Commission européenne a commandé une cartographie des OSC afin de mieux comprendre leurs moyens et leur nature. Ceci a constitué une première étape dans l'établissement d'un lien plus fort).

### **Nécessité d'un organe de coordination de la société civile**

Le pays a besoin d'un organe de coordination de la société civile dans le cadre du FED afin de ne pas réduire le processus consultatif à de simples débats. Il y a des signes de lassitude, tant au sein des OSC que du gouvernement, provoqués par les changements constants d'acronymes et de priorités, alors que les changements sur le terrain restent faibles. Il n'y a pas de relation entre la contribution apportée et l'impact résultant. C'est la raison pour laquelle un organe de coordination est nécessaire afin que les personnes restent déterminées, informées et instruites. Cet organisme sensibiliserait l'opinion publique, stimulerait le débat et assurerait une plus grande implication des OSC et du public dans les processus FED et dans les questions relatives à son contenu. L'absence d'une telle entité s'est fait sentir par l'apathie affichée lors de la participation aux réunions de la délégation de la Commission européenne en Zambie, et

à travers l'inefficacité des contributions de la société civile et autres acteurs non étatiques aux processus du neuvième FED.

Le processus du FED en Zambie n'a jusqu'ici pas permis aux acteurs non étatiques de s'engager activement, par le biais d'un processus consultatif à grande échelle, dans le stade de l'élaboration au niveau des secteurs, provinces et quartiers. Cette participation s'est limitée à quelques OSC qui ont pris l'initiative de s'engager, telles que le Programme de justice économique du Centre catholique pour la justice, le développement et la paix (CCJDP), le Centre jésuite pour la réflexion théologique (JCTR), la Société civile pour la réduction de la pauvreté (CSPR) et la Consumer Unity and Trust Society (CUTS) (Délégation de la Commission européenne, 2006a). Néanmoins, ces organisations ne peuvent pas prétendre tout connaître. Elles prennent seulement l'initiative d'observer la manière dont la délégation de la Commission européenne agit dans le pays car, si elles n'exercent pas d'une manière ou d'une autre une forme de contrôle, personne ne le fera.

La marginalisation des OSC s'est reflétée par leur exclusion de la préparation et de la négociation du protocole d'accord sur l'aide entre l'UE et le gouvernement zambien en avril 2004 (Zulu, 2003). L'UE et le gouvernement zambien auraient dû s'efforcer de maintenir une certaine équité. La participation des OSC est simplement laissée à la bonne volonté de la délégation de la Commission européenne et du gouvernement et a tendance à ne se produire que de façon exceptionnelle, comme l'illustrent parfaitement les processus du 9<sup>e</sup> FED et les processus actuels du dixième FED, pour lesquels aucune feuille de route n'est partagée avec les OSC. Étant donné que la participation n'est pas institutionnalisée, l'impact de la contribution des OSC est réduit. En l'absence, au sein de la Commission européenne, de cadre juridique contraignant, l'engagement a été réduit à un simple partage des informations.

### **Influence des OSC zambiennes sur le budget national**

Ce chapitre traite du processus budgétaire national de la Zambie. Le budget national, instrument de politique économique vital qui reflète les choix du gouvernement dans l'élaboration des programmes économiques et sociaux du pays, est financé par l'UE, plus grand bailleur de fonds. En Zambie, le processus budgétaire est un système opaque, sans grande participation de la société civile. Il n'y a pas de dispositions légales concernant la participation aux



processus budgétaires des OSC et du secteur privé à l'exception de la National Assembly Act Charter 12 (10), qui donne l'autorisation à l'Assemblée, ou tout autre comité dûment mandaté, d'ordonner à toute personne ou tout comité adéquat d'assister à l'Assemblée et de témoigner. Cette disposition juridique est cependant limitée (Liywalii, 2005). *«Au cours de ces deux dernières décennies, la délégation de la Commission européenne n'est pas intervenue pour inciter le gouvernement à accepter les OSC en tant que partenaires lors des débats sur l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle du budget national.»*

### **Processus consultatif du dixième FED**

Parce que la structure institutionnelle et les démarches en matière de développement n'ont pas changé, il est prévu que la société civile et la population en général soient encore exclues lors de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie pays du 10<sup>e</sup> FED. Tout comme pour le neuvième FED, aucune feuille de route ou cadre pour les processus du dixième FED n'ont été partagés par la délégation de la Commission européenne. Le processus de consultation est, comme à l'accoutumée, identique et dépend totalement de la délégation. Il est cependant encourageant que la Délégation ait envoyé au début du processus des documents de réflexion à certaines OSC et qu'elle en ait invité certaines à une réunion dans leurs bureaux à Lusaka.

### **Points forts et points faibles du DSP proposé pour le dixième FED**

Le fait que la délégation de la Commission européenne ait décidé d'adopter le cinquième Plan national de développement (PND) de la Zambie (2006-2010) en tant que document directeur du Document de stratégie pays (DSP) du dixième FED et de l'accord ultérieur sur la stratégie commune d'assistance à la Zambie (JASZ) (MOFNP, 2005) constitue un signe encourageant. La délégation de la Commission européenne a également décidé de proposer aux États qui se réuniront à Bruxelles une contribution au dixième FED de 380 millions d'euros, dont l'objet sera de soutenir les priorités du cinquième PND par le biais du budget national annuel. Elle a donc proposé de maintenir comme modalité principale l'appui budgétaire général, avec une allocation possible de 40 à 45 % du budget total (Délégation de la Commission européenne, 2006b).



La société civile reconnaît les efforts de la délégation de la Commission européenne mais exige qu'elle s'aligne sur le cinquième PND. Elle exige également que le gouvernement et les partenaires étrangers de la coopération préparent la stratégie commune d'assistance à la Zambie (JASZ), qui organisera l'aide des partenaires de la coopération en faveur de la mise en œuvre du cinquième PND. On insiste beaucoup sur le cinquième PND parce qu'il constitue l'outil de base du programme du gouvernement zambien que ce dernier a l'intention de respecter dans les cinq prochaines années dans les domaines socio-économiques et culturels. Le cinquième PND explique clairement les priorités stratégiques fondées sur la participation de la société civile et des autres acteurs non étatiques.

Cependant, un doute général subsiste sur la justesse de l'ajustement des priorités de l'UE sur le PND. Un doute cultivé par l'expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), pour lequel la plupart des partenaires étrangers de la coopération, dont l'UE, n'ont pas aligné leurs activités sur celles du DSRP. Ceux-ci se sont davantage concentrés sur les projets et les programmes en se conformant à leurs propres priorités et n'ont pas fait appel à participation (CSPR, 2005). Ceci a rendu difficile l'alignement du gouvernement et l'établissement d'un lien entre les priorités du DSRP et le budget annuel. C'est la raison pour laquelle le budget annuel national ne reflète pas ni ne traduit les politiques et les priorités bien intentionnées en faveur des populations défavorisées. *«La société civile a noté que le cinquième PND, tout comme le DSRP, n'a pas de liens techniques ni institutionnels avec les processus budgétaires.»* Il n'existe pas de cadre pour intégrer le flux des aides des partenaires de la coopération dans le processus d'élaboration du budget national (CSPR, 2005).

Des progrès importants dans l'élaboration du dixième FED sont nécessaires pour que l'aide aux secteurs sociaux, tels que l'éducation et la santé soit augmentée, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Nous reconnaissons le mérite de la délégation de la Commission européenne dans ses choix, puisqu'ils reflètent l'engagement de l'UE à réduire le niveau de la pauvreté et sont conformes aux interventions des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Une disposition relative au caractère obligatoire de l'enseignement primaire limitera les lacunes sur les questions de discri-

minations sexuelles et d'accessibilité financière aux cycles de l'enseignement primaire. Une augmentation des dépenses de santé, en particulier liées à l'augmentation et au maintien du personnel de santé, allégera les coûts des soins associés au paludisme et au sida dans les zones rurales.

Toutefois, si la délégation de la Commission européenne propose d'augmenter son allocation aux secteurs sociaux, elle n'augmente pas ses allocations pour les secteurs productifs de la Zambie. Un investissement égal et croissant dans les secteurs productifs et économiques est essentiel pour que la Zambie construise ses bases de production et stimule ses perspectives économiques. Notons par exemple que l'agriculture nourrit 70 % de la population la plus pauvre vivant dans les zones rurales. Dans le dixième FED actuellement proposé, l'agriculture et la sécurité alimentaire ne reçoivent que 10 % des allocations. Ce pourcentage est trop faible comparé aux besoins d'investissement identifiés dans le cinquième PND et pour faire face aux crises alimentaires récurrentes dans le pays. Ce secteur génère des emplois, crée des revenus pour les ménages et accroît les possibilités pour les populations les plus pauvres de préserver et créer davantage de ressources.

Des études ont montré qu'une augmentation de 1 % de la productivité de l'agriculture réduira entre 0,6 % et 2,1 % la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour (Délégation de la Commission européenne, 2006b). Avec une croissance économique d'environ 8 % recommandée pour réduire durablement la pauvreté en Zambie, l'agriculture devrait être financée de manière à être mieux positionnée pour générer le dynamisme économique souhaité.

Autre sujet de préoccupation : aucune mention particulière sur les femmes et les discriminations sexuelles n'apparaît dans les documents de réflexion sur la politique de la délégation de la Commission européenne présentés aux acteurs non étatiques (Délégation de la Commission européenne, 2006b). Tant que la délégation de la Commission européenne ne traite pas des questions relatives aux discriminations sexuelles, elle ne peut démontrer son engagement à travailler en faveur d'une plus grande égalité des sexes en Zambie et dans les autres pays ACP.

**Tableau 1 : Zones d'aide du FED**

	Enveloppe réelle pour la mise en œuvre du 9 <sup>e</sup> FED (en euros)	Répartition (en %)	Allocation du 10 <sup>e</sup> FED initialement proposée (en %)
Appui budgétaire général	175	47,9	40-45
Transports	108	29,6	25-30
Renforcement des capacités (PEMFA, MCTI-Secteur privé)	36	9,9	-
Développement humain	24	6,6	10-20
Sécurité alimentaire, Agriculture	17	4,7	10
Acteurs Non Etatiques	5	1,3	5
Gouvernance	5	-	5
Total	365	100	

Source : EC Delegation 2006b

### **Renforcement des capacités des OSC**

En 2005, la délégation de la Commission européenne a évalué les besoins des OSC en termes de capacité, et leur a proposé par la suite une augmentation de l'aide financière allouée aux acteurs non étatiques comprise entre 1,3% et 5%. Cette proposition est opportune et encourageante, sachant que les OSC ne bénéficient pas totalement du neuvième FED dans le domaine du renforcement des capacités. Il est important d'investir dans l'efficacité des organisations de la société civile en Zambie, notamment dans de nouveaux domaines de compétence des OSC, tels que l'économie et le commerce. Il est également nécessaire de développer un réseau sur le commerce apte à prendre part à des négociations efficaces et sensées sur les Accords de partenariat économique (APE). La délégation de la Commission européenne doit être plus attentionnée et flexible lorsqu'il s'agit d'améliorer les capacités des OSC, notamment dans les domaines du commerce et des APE, sachant que l'accord sur le dixième FED entre la Zambie et la Commission européenne doit en principe être formalisé d'ici fin 2007.

## **Recommandations**

---

Il est nécessaire de consacrer du temps aux questions relatives à l'efficacité et au renforcement des capacités de la société civile pour qu'elle soit plus dynamique et efficace, capable de stimuler le débat et de sensibiliser et former les personnes sur leur rôle dans le processus et la mise en œuvre du dixième FED.

La délégation de la Commission européenne doit aider le gouvernement zambien pour que le processus de préparation et d'approbation du budget national soit plus ouvert, réaliste, participatif et sensé, en permettant aux personnes de contester les faits et les politiques.

La délégation de la Commission européenne doit entièrement aligner ses priorités sur le cinquième PND.

Les OSC doivent prendre l'initiative d'élargir leur engagement en impliquant des acteurs dans les domaines cibles d'interventions de l'UE.

Il est nécessaire d'institutionnaliser la participation des OSC dans les processus du FED par le biais d'un cadre juridique plus contraignant au sein de la Commission européenne et donnant plus d'importance à la contribution des OSC.

Le FED doit augmenter ses investissements dans les secteurs productifs et économiques, secteurs cruciaux pour que la Zambie augmente son produit intérieur brut (PIB).

Il faut mettre en place un réseau d'OSC dynamique sur le commerce, capable de prendre part à des négociations efficaces et sensées relatives aux Accords de partenariat économique (APE).

## **Conclusion**

---

En regard de l'accord de partenariat de Cotonou, les acteurs non étatiques devraient être impliqués dans tous les aspects de la programmation du développement et veiller à ce que toute la population soit partie prenante des programmes. Cette appropriation est perçue comme cruciale pour que réussissent les objectifs de la coopération au développement. L'accent doit être mis sur le dialogue politique comme moyen de clarification et de vulgarisation des responsabilités de toutes les parties. Malheureusement, il n'y a pas de moyens formels inscrits dans les processus du FED permettant à la société civile de jouer son rôle. La crédibilité des organismes décisionnaires, censés prendre les décisions au nom des citoyens, s'en trouve affectée.

## Bibliographie

- African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD) (2005), *The Loan Contraction Process in Africa. Making Loans Work for the Poor. The Case of Zambia*, Afropad, Harare, Zimbabwe.
- Délégation de la Commission européenne (Commission européenne) (2006a), *CSO Meeting Minutes*, 3 août, Lusaka.
- Délégation de la Commission européenne (Commission européenne) (2006b), *Zambia – European Community 10th European Development Fund Issues Paper (provisional) for a Country Strategy for the Period 2008-2013*, Lusaka.
- Liywalii, N (2005), *Civil Society Engagement in the National Budget Process*, Lusaka, New Horizon Printers, < www.sarpn.org.za >.
- Mali Emmanuel (2005), *The Budget in the Election Year: “Priorities and Not Promises”*, Lusaka, New Horizon Printers, < www.sarpn.org.za >.
- Ministry of Finance and National Planning (MOFNP) (2002), *Transitional National Development Plan (TNDP)*, Gouvernement de la République de Zambie (GRZ), Lusaka, Government Printers.
- Ministry of Finance and National Planning (MOFNP) (2005), *Ministerial Statement to the 4th Session of the 9th Assembly, on Zambia’s Accession to the HIPC completion Point and Implications for the Future*, Lusaka, GRZ.
- Ministry of Finance and National Planning (MOFNP) (2006a), *2005 National Economic Report*, Lusaka, GRZ.
- Ministry of Finance and National Planning (MOFNP) (2006b), *Draft 5th National Development Plan (FNDP)*, Lusaka, GRZ Government Printers.
- Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) (2004), *Agribusiness Initiative: A Step Forward in Africa’s Agricultural Development*, NEPAD Dialogue, No. 9, NEPAD Secretariat, South Africa.
- Société civile pour la réduction de la pauvreté (CSRП) (2004), *PRSP: Reducing Poverty in Zambia*, Lusaka, Aquila Printers.
- Société civile pour la réduction de la pauvreté (CSRП) (2005), *Evaluation of the 2002-2004 Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP)*, Lusaka, Aquila Printers, < www.cspr.org >.
- The Post (2006), Government, EU developing FED strategic Paper, *The Post newspaper*, 14 septembre, Lusaka.
- Traub-Merz R & Schildberg A (2003), *Consultation of Non-state Actors Under the New ACP-EU Partnership Agreement: Empirical Survey of 17 Countries in Sub-Saharan Africa*, Africa Department, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Bonn.
- Zulu J. J. (2003), *Prospects for Poverty Reduction in Zambia: A Critical Analysis of Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP): Process and Outcomes*, Afropad PRSP Series, Zambia,

